

Intégration d'une démarche développement durable par différents acteurs

Chapitre 1. La prise en considération du développement durable

1.1. La notion de développement durable

La notion de développement à distinguer de la notion de croissance économique

La croissance économique caractérise l'augmentation durable de la richesse produite, ou l'accroissement de la production globale sur un territoire ou dans une économie nationale. Cette augmentation (qui peut être irrégulière et subir des fluctuations) est un phénomène quantitatif qui peut être mesurée en volume ou en valeur par l'évolution d'agrégats tel que le PIB. Cette croissance quantitative se traduit notamment pour les ménages par l'augmentation du niveau de vie.

- **La notion de développement** : le développement est un mouvement continu sur le long terme, **de nature qualitative et quantitative**, qui modifie durablement les structures économiques, sociales et démographiques de la société. Cependant le développement s'appuie sur la croissance, et la prolonge en modifiant sa nature et ses effets. Le niveau de développement et de bien-être des différentes nations s'apprécie par des indicateurs spécifiques (**IDH** et **IPH**).

Consulter sur le site du Centre de ressources pour l'enseignement professionnel en économie-gestion (cerpeg) www.cerpeg.ac-versailles.fr, l'article publié en février 2013 par Jean-Pierre TESTENOIRE ; mis à jour en janvier 2013 par Marie BERRAH **ECONOMIE : Croissance et développement économique** (URL = <http://www.cerpeg.ac-versailles.fr/spip.php?article225>)

- **La notion de développement durable** : « Le rapport Brundtland (1987) définit le développement durable comme un « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». La charte de l'environnement, inscrite dans la constitution en 2005, indique que les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable en conciliant protection de l'environnement, développement économique et progrès »

source : consulté sur le site du service de l'Observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Rubrique Développement durable www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

VOIR AUSSI :

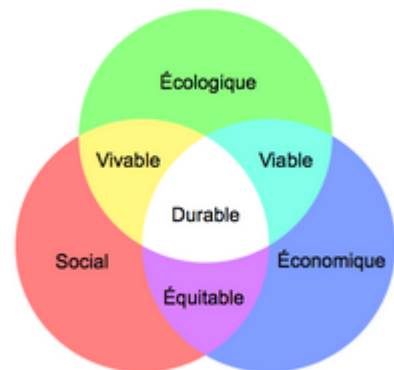
Consulter sur le site portail des informations environnementales des services publics du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie www.toutsurlenvironnement.fr, la page sur **Les chiffres clés de l'environnement - Édition 2013** (68 pages, pdf)

Consulter sur le site www.tvdma.org, [Web TV du Management & Droit des entreprises](#), l'interview filmée de Laville Betina sur **Les origines du concept de développement durable** (vidéo 3 min. ; URL = <http://www.tvdma.org/intervenants/developpement-durable/>)

Les 3 piliers du développement durable

S'engager dans une démarche de développement durable, c'est prendre en compte trois critères : **l'environnemental, le sociétal et l'économique**. Tout l'enjeu est de **réconcilier les intérêts de ces trois piliers**.

Source de l'image : www.ecoloinfo.com



Consulter sur le site www.goodplanet.info du Magazine Good Planet Info, l'article **Développement durable, un concept victime de sa popularité** publié le 09/09/2008 (URL = <http://www.goodplanet.info/encyclopedie/2008/09/09/developpement-durable-un-concept-victime-de-sa-popularite/>)

Consulter sur le site du portail du Ministère de l'économie et des finances - France www.economie.gouv.fr, le **Guide des allégations environnementales 2012** (45 pages, pdf)

Consulter sur le site de l'encyclopédie du développement durable [encyclopedie-dd.org](http://www.encyclopedie-dd.org), l'article sur **Les principes fondateurs de ce XXIème siècle, conditions nécessaires au changement à opérer pour le développement durable** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/developpement-durable/les-principes-fondateurs-de-ce.html>)

Sommaire : 1. La responsabilité, 2. La solidarité, 3. Les biens communs ou l'affirmation d'un intérêt universel de l'Humanité, 4. La durabilité : optimisation des ressources, sobriété et respect des limites de la planète, 5. L'équité et la justice sociale.

L'interdépendance des trois piliers

Le développement durable doit être à la fois **économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable**. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition. Il faut concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète.

- **La sphère sociale** : la sphère sociale du développement durable met de l'avant les notions d'égalité, d'équité et de solidarité pour la réalisation d'un monde meilleur. Elle implique une interaction entre les individus, les groupes et les organisations. C'est donc la sphère des relations humaines qui vise un développement qui ne repose pas uniquement sur la création de richesse, mais sur une amélioration continue de la qualité de vie des populations.

source : consulté sur le site www.developpement-durable.uqam.ca concernant la politique en matière de développement durable de l'Université du Québec à Montréal, la page sur **la sphère sociale** ([http = http://www.developpement-durable.uqam.ca/sociale.html](http://www.developpement-durable.uqam.ca/sociale.html))

- **La sphère économique** : la sphère économique du développement durable concerne l'ensemble des activités de production ou de création de richesse qui se font en respectant les personnes ainsi que la capacité support des écosystèmes

source : consulté sur le site www.developpement-durable.uqam.ca concernant la politique en matière de développement durable de l'Université du Québec à Montréal, la page sur **la sphère économique** (URL = <http://www.developpement-durable.uqam.ca/economique.html>)

- **La sphère environnementale** : la sphère environnementale du développement durable se traduit principalement par le milieu (biosphère, hydrosphère, etc.) dans lequel les êtres vivants fonctionnent, entrent en relation, évoluent, protègent et prélèvent des ressources naturelles. En ce sens, cette sphère permet de mettre en perspective les capacités supports des différents écosystèmes existants sur la Terre qui ne sont pas infini. Le but ultime est de diminuer au maximum l'empreinte écologique des êtres vivants (en particulier l'humain, principal instigateur des impacts environnementaux) pour qu'ils ne compromettent pas la capacité des générations d'êtres vivants futures de répondre à leur besoins essentiels.

source : consulté sur le site www.developpement-durable.uqam.ca concernant la politique en matière de développement durable de l'Université du Québec à Montréal, la page sur **la sphère environnementale** (URL = <http://www.developpement-durable.uqam.ca/environnementale.html>)

1.2. Les données historiques

Consulter sur le site de l'encyclopédie du développement durable encyclopedie-dd.org, l'article de Jean-Pierre Nicol, historien et économiste, collaborateur au Courrier de l'Environnement (INRA Mission Environnement et Société) : **Naissance et formation du concept de développement durable : une approche historique** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/developpement-durable/1-1-de-l-eco-developpement-au/naissance-et-formation-du-concept.html>)

En 1971, le Club de Rome publie « Halte à la croissance »

Face à la surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et démographique, cette association privée internationale créée en 1968, prône la croissance zéro. En clair, le développement économique est alors présenté comme incompatible avec la protection de la planète à long terme.

Les racines du concept remontent à 1972 lors de la la Conférence des Nations Unies sur l'environnement

- C'est à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm, **qu'est proposé le terme d'écodéveloppement** : « *Les cinq dimensions de la durabilité ou de l'écodéveloppement sont : la dimension sociale (autre croissance, autre vision de la société), économique (meilleure répartition et gestion des ressources, plus grande efficacité), écologique (minimiser les atteintes aux systèmes naturels), spatiale (équilibre ville-campagne, aménagement du territoire), culturelle (pluralité des*

solutions locales qui respectent la continuité culturelle) »

- Résultat de la conférence de 1972 : La création du **Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)** ainsi que le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**.
- **L'expression « développement durable » apparaît pour la première fois en 1980, dans la Stratégie mondiale de la conservation :**

« Le développement est défini ici comme la modification de la biosphère et l'emploi des ressources humaines, financières, vivantes et non vivantes, pour satisfaire aux besoins des hommes et améliorer leur qualité de vie. Pour assurer la pérennité du développement, il faut tenir compte des facteurs sociaux et écologiques, ainsi que des facteurs économiques, de la base des ressources vivantes et non vivantes, et des avantages et désavantages à long terme et à court terme des autres solutions envisageables ».

- **Le rapport publié en 1987 sous le titre « Our Common Future » de la commission mondiale sur l'environnement et le développement : rapport Brundtland :**

La notion de « sustainable development » est traduite en français par la notion de développement soutenable ou durable. *« Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : **le concept de « besoins »**, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et **l'idée des limitations** que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement. »*

Consulter sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (France) www.developpement-durable.gouv.fr, la page **Comment est née la notion de développement durable ?**

En 1992, la Conférence de RIO

La notion de développement durable est officialisée.

Mise en place d'un programme international d'actions pour le 21ème siècle dit Agenda 21 :

Agenda est un mot anglais signifiant programme.

Un Agenda 21 engage une collectivité dans une logique de développement durable.

Un Agenda 21 local est un carnet de route, un projet concerté de développement orienté vers le long terme. C'est une démarche qui permet à toute collectivité locale de se fixer des objectifs de développement durable et de les réaliser.

Un Agenda 21 local implique un processus de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et aboutit à la mise en place d'un programme d'actions, soutenu par une structure pluri-acteurs de mise en œuvre et d'évaluation.

En France, en 1999, la [loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire \(25 juin 1999\)](#), fait explicitement référence à la démarche « Agenda 21 local » comme outil de mise en œuvre du développement durable. **Désormais, la loi impose l'intégration du développement durable dans tout document de planification locale** (chartes de pays ou d'agglomération), condition sine qua non de financement par l'Etat.

Consulter sur le site du comité 21 www.comite21.org, la brochure de présentation de l'[Agenda 21 local](#) (19 pages, pdf)

Consulter sur le site de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie www2.ademe.fr, la page **Agenda 21 local**

Consulter sur le site de la revue Futura Sciences www.futura-sciences.com, l'article **Agenda 21** (URL = <http://www.futura-sciences.com/magazines/environnement/infos/dico/d/developpement-durable-agenda-21-6529/>)

- **La Conférence de Rio et le principe de précaution**

« *En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement* »

NB : ce principe a été introduit dans le préambule de la constitution française en 2005.

En 1997, le protocole de kyoto

Mise en place d'objectifs relativement contraignants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés d'au moins 5% sur la période de 2008/2012 par rapport à 1990. Les objectifs de réduction varient d'un pays à l'autre.

Consulter sur le site des Nations Unies sur le changement climatique <https://unfccc.int/>, l'article **Le protocole de Kyoto en résumé**

En 2010, la Conférence de Cancun (Mexique), 16ème sommet de l'ONU sur les changements climatiques

- Pas de nouveaux objectifs contraignants de réduction d'émission de gaz à effet de serre.
- Création du fonds vert pour aider les pays en développement à financer les réductions des émissions de gaz à effet de serre.

En 2011, la Conférence sur le climat à Durban (Afrique du Sud)

- Les 194 pays se sont donnés trois ans, jusqu'en 2015, pour déterminer les règles qui seront applicables à tous et pour élaborer les outils qui permettront de vérifier les engagements de chacun.
- L'objectif est toujours de limiter le réchauffement du climat de la planète à 2 degrés.

1.3. Les fondements de la prise en compte du développement durable

Pourquoi prendre en compte le développement durable ?

L'environnement et le social sont négligés dans le système mondial actuel. Or la population mondiale a plus que doublé en 50 ans : 7 milliards d'individus. Les hommes vivent en mégapoles (25) et 6% de la population mondiale possèdent 59% des richesses, 50% souffrent de malnutrition, et 70% sont analphabètes.

Consulter sur le site de la Conférence de Rio 2012 des Ministère des Affaires étrangères et Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie www.conference-rio2012.developpement-durable.gouv.fr, la brochure de présentation **RIO+20, conférence des Nations Unies sur le développement durable - 2012** (26 pages, pdf) :

Extrait : « Les solutions de nombreux problèmes posés par le développement durable - dont ceux relatifs aux villes, à l'énergie, à l'eau, à la nourriture et aux écosystèmes - sont connues. Lors de Rio+20, les États chercheront à faire en sorte qu'elles deviennent une réalité [...] »

Consulter sur le site eMag de la société Suez Environnement www.emag.suez-environnement.com :

- l'infographie publié le 20/06/2012 : **Les chiffres de l'urgence**
- l'ensemble des articles de la rubrique **Tous les chiffres clés** (L'eau et les déchets en Chine, Les océans source d'oxygène, le recyclage, etc.)

Consulter sur le site de l'encyclopédie du développement durable encyclopedie-dd.org :

- l'article de Chéron Marie et Déléris Fanny, chargées de mission à l'association 4D et chargées d'étude sur la Transition vers une économie écologique : **Pressions croissantes et fragilités accrues des ressources naturelles : controverses sur la pérennité de notre développement** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/pressions-croissantes-et.html>)
- l'article de Michel Mousel, Président du Comité français pour le Sommet mondial du développement durable de Johannesburg en 2002 : **L'effet de serre, c'est la vie** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/gouvernance/2-4-les-changements-globaux-effet/l-effet-de-serre-c-est-la-vie.html>)
- l'article de Pison Gilles, Directeur de recherches à l'Institut national d'études démographiques (INED) et rédacteur en chef de la revue *Population et Sociétés* : **Les perspectives démographiques mondiales** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/les-perspectives-demographiques.html>)
- l'article de Roussel Isabelle, Professeur émérite à l'Université de Lille 1 : **Pollutions atmosphériques et développement durable** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/pollutions-atmospheriques-et.html>)
- l'article de Benjamin Dessus, ingénieur et économiste : **Introduction à l'énergie** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/territoires/3-1-quels-choix-energetiques/introduction-a-l-energie.html>)

Les défis actuels

Consulter sur le site de l'encyclopédie du développement durable [encyclopedie-dd.org](http://www.encyclopedie-dd.org) :

- L'article de Varet Jacques, géologue, président du conseil scientifique du Parc National des Cévennes : **Les « gaz de schistes ou hydrocarbures de roches mères »** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/les-gaz-de-schistes-ou.html>)
- l'article d'Alain Lipietz, économiste et député européen (Vert) depuis 1999, membre des commissions Affaires économiques et monétaires, et Commerce international du Parlement : **La crise du modèle libéral-productiviste** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/economie/la-crise-du-modele-liberal.html>)
- l'article d'Ignacy Sachs, socioéconomiste, Directeur d'études honoraire à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris : **La crise : changer de cap** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/5-0-generalites/la-crise-changer-de-cap.html>)
- l'article réalisé par l'Association 4D : **Mondialisation et convergences des crises, les défis du développement durable pour le 21ème siècle** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/developpement-durable/mondialisation-et-convergences-des.html>)
- l'article de Jean-Luc Redaud, Ingénieur Général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts : **Vers des stratégies mondiales de sobriété de l'eau** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/vers-des-strategies-mondiales-de.html>)

Consulter sur le site eMag de la société Suez Environnement www.emag.suez-environnement.com, la vidéo publiée le 26/06/2013 sur **L'eau potable, un défi quotidien !** (3 min. ; URL = <http://www.emag.suez-environnement.com/videos/l-eau-dans-tous-ses-etats>)

Consulter sur le site de l'association Le Labo de l'Economie Sociale et Solidaire www.lelabo-ess.org, la vidéo publiée le 15/06/2012 sur **la financiarisation de la nature** (6 min. ; URL = <http://www.lelabo-ess.org/?Une-video-sur-la-financiarisation>)

1.4. Les stratégies de mise en oeuvre du développement durable

Stratégie au niveau européen

Stratégie européenne de développement durable (SEDD) adoptée en 2001 GÖTEBORG

Elle ajoute une dimension environnementale à la stratégie de Lisbonne pour l'emploi, la réforme. Cette stratégie liste cinq objectifs majeurs de développement durable à long terme : changement climatique, transports, santé, ressources naturelles et pauvreté-exclusion sociale.

En 2002 à Barcelone, la SEDD est complétée par un 6ème objectif portant sur la dimension internationale de l'action de l'UE en faveur du développement durable économique et la cohésion sociale.

Consulter sur le site de l'Union Européenne europa.eu, l'article **Stratégie en faveur du développement durable Les 6 principes directeurs de la stratégie**

:

- promotion et protection des droits fondamentaux, solidarité intra- et intergénérationnelle,
- garantie d'une société ouverte et démocratique,
- participation des citoyens, des entreprises et des partenaires sociaux,
- cohérence et intégration des politiques,
- exploitation des meilleures connaissances disponibles,
- principes de précaution et du pollueur-payeur.

Nouvelle stratégie européenne développement durable en 2006

La nouvelle stratégie comprend 7 défis clés : les 6 objectifs majeurs de Göteborg auxquels a été ajouté un nouveau défi sur la consommation et la production durables, en cohérence avec l'avancée des processus nationaux et internationaux en cours sur ce sujet.

La communication de la commission "Europe 2020 une stratégie pour une croissance intelligente" du 3 mars 2010

Cette communication fait une large place aux questions liées au développement durable : changement climatique, préservation des ressources, efficacité énergétique, consommation durable, etc.

Consulter sur le site de la Commission Européenne ec.europa.eu, l'article **Une croissance durable, pour une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive**

Stratégie au niveau mondial

RIO +20 en Juin 2012

- **Objectifs du développement durable (ODD) (article 248)** : Lancement d'un processus intergouvernemental ouvert aux parties prenantes pour élaborer des objectifs de développement durable mondiaux à adopter lors d'une session ultérieure de l'AGNU (Assemblée générale des Nations unies) ; première étape lors de la 67ème session de l'AGNU (septembre 2012) par l'établissement d'un groupe de travail ouvert, qui remettra un rapport à la 68ème session de l'AGNU contenant des propositions d'ODD.
- **Gouvernance internationale de l'environnement (article 88)** : Renforcement du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) en tant qu'autorité mondiale reconnue en matière d'environnement, qui arrête les mesures en faveur de l'environnement mondial, qui favorise de façon cohérente la concrétisation de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et qui est la voix autorisée des défenseurs de l'environnement mondial.

Consulter sur le site de l'encyclopédie du développement durable [encyclopedie-dd.org](http://www.encyclopedie-dd.org), l'article de Thoyer Sophie, Professeure d'économie environnementale et agricole à Montpellier Supagro : **La montée en puissance de la notion de bien public mondial** (URL : <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/gouvernance/la-montee-en-puissance-de-la.html>)

- **Gouvernance mondiale du développement durable (article 84)** : Établissement d'un forum politique intergouvernemental de haut niveau pour remplacer la Commission de développement durable des Nations unies (CDD).
- **Renforcement du rôle de la société civile (article 84)** : Au sein du forum politique intergouvernemental de haut niveau qui est amené à remplacer la Commission de développement durable des Nations unies (CDD), il est prévu de renforcer le rôle consultatif et la participation des représentants de la société civile (accrédités auprès des Nations unies) au niveau international afin de mieux faire usage de leur expertise, tout en conservant le caractère intergouvernemental des débats.
- **Océans et mers (article 162)** : Engagement à traiter, d'ici la 69ème session de l'AGNU, la question de la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale, notamment en prenant une décision sur l'élaboration d'un instrument international sous les auspices de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.
- **Financement du développement durable (article 255)** : Lancement d'un processus intergouvernemental sous AGNU, en collaboration avec les institutions financières et autres parties prenantes, pour évaluer les besoins en financement, les moyens et outils existants afin d'élaborer une Stratégie de Financement du développement durable facilitant la mobilisation des ressources et leur bon usage ; le comité intergouvernemental créé devra rendre sa proposition d'ici 2014.
- **Consommation et production durables (article 226)** : Adoption du cadre décennal de programmes pour une consommation et une production durables (dit 10YFP pour « 10 Year Framework of Programmes ») pré-négocié lors de la dernière session de la Commission de développement durable des Nations unies (mai 2011) et lancement du processus lors de la prochaine (67ème) session de l'AGNU par la désignation d'un organe ONU-Etats Membres à définir.
- **L'article 283 propose l'ouverture par l'ONU d'un recueil des engagements volontaires pris par tous les acteurs, étatiques et non étatiques, pour mettre en œuvre des actions, programmes, stratégies de développement durable et d'éradication de la pauvreté. Créé pendant la conférence Rio+20, le registre reste ouvert pendant toute l'année 2012.**

source : consulté sur le site de la revue en ligne d'informations sur le développement durable cdurable.info dans l'article publié le 25/06/2012 par David Naulin **Rio + 20 : ce qu'il faut retenir de ce sommet de la Terre "brûlée"** (URL = <http://cdurable.info/Rio-2012-en-route-vers-le-3eme-Sommet-de-la-Terre,3194.html>)

VOIR AUSSI :

Consulter le site public français de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable RIO+20 www.conference-rio2012.gouv.fr

Consulter sur le site www.vie-publique.fr, le dossier publié le 26/06/2012 **Le Sommet Rio+20 : le bilan de 20 ans de développement durable**

Consulter sur le site Objectif Terre, Bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone (de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université de Laval, Canada) www.objectifterre.ulaval.ca, les articles sur **Le Sommet de Rio +20** (URL = <http://www.objectifterre.ulaval.ca/dossier/sommet-de-rio-20-cnudd/>)

EXERCICE

QUESTIONS :

1. Pourquoi existe-t-il des négociation internationales sur le développement durable ?
2. Quels sont les résultats actuels des négociations internationales ?
3. Ont-elles encore un intérêt ?
4. Quelles sont les limites des négociations internationales ?

Des nouveaux concepts et idées pour prendre en compte le DD

1. L'économie verte

Définition issue du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) publié en février 2011 :

L'économie verte comme « *une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant significativement les risques environnementaux et la pénurie de ressources* ».

=> Il s'agit de transférer dans le domaine économique le débat sur le développement durable.

Définition du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (France) :

« *Il s'agit d'une économie qui, à long terme, utilise moins ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables et :*

- *qui émet beaucoup moins de gaz à effet de serre,*
- *qui privilégie les écotecnologies : l'ensemble des technologies dont l'emploi est moins néfaste pour l'environnement que le recours aux techniques habituelles répondant aux mêmes besoins,*
- *qui pratique la production et la consommation responsables, pense les productions en termes de cycle de vie,*
- *où les transports sont raisonnés, les villes durables, les territoires pensés et gérés globalement selon un mode de développement durable,*
- *qui protège et rétablit les services écosystémiques rendus par l'eau, les sols, la biodiversité,*
- *qui met les hommes et les femmes au centre de l'entreprise et du projet social,*
- *qui promeut la participation de chacun à la décision et s'enrichit de la différence,*
- *qui respecte les cultures, les patrimoines, qui évalue les effets des décisions sur les générations futures. »*

source : consulté sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (France) www.developpement-durable.gouv.fr dans l' article **Qu'est-ce que l'économie verte ?**

VOIR AUSSI :

Consulter sur le site français de la Conférence des Nations Unies RIO+20 www.conference-rio2012.gouv.fr, l'article **Economie verte et équitable**

Consulter sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (France) www.developpement-durable.gouv.fr, l'article d'actualité **Economie verte**

Consulter sur le site de l'encyclopédie du développement durable encyclopedie-dd.org, l'article de Catherine Lapierre, Ana Hours et Michel Mousel : **Economie Verte, histoire et définitions** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/economie/economie-verte-histoire-et.html>)

• **Les éco-activités :**

Les éco-activités sont l'ensemble des activités directement appliquées à la préservation de l'environnement au sens classique du terme (eau, air, sol, déchets y compris la récupération, odeur, bruit...) de manière préventive ou curative, à l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et aux énergies renouvelables.

Consulter sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (France) www.developpement-durable.gouv.fr, le dossier **Les éco-activité**

• **Les nouveaux indicateurs :**

Les **indicateurs physiques pour la durabilité environnementale** sont **l'empreinte écologique** et notamment l'empreinte carbone et de **nombreux indicateurs composites** plus complexes que l'IDH.

Consulter sur le site français de la Conférence des Nations Unies RIO+20 www.conference-rio2012.gouv.fr, l'article **La question des indicateurs**

Consulter sur le site de l'encyclopédie du développement durable encyclopedie-dd.org :

■ l'article de Catherine Lapierre et Sylvie Berline : **Les indicateurs de développement durable** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/droits-et-inegalites/6-2-evaluation/les-indicateurs-de-developpement.html>)

■ l'article de Jean-Louis Pasquier, économiste, chargé de mission au service de l'observation et des statistiques (SOeS) du commissariat général au développement durable (CGDD) : **La comptabilité environnementale au niveau national** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/economie/la-comptabilite-environnementale.html>)

Consulter sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (France) www.developpement-durable.gouv.fr, la revue du CGDD de Janvier 2010 sur **les indicateurs du développement durable** (104 pages, pdf)

L'empreinte écologique :

Elle donne une mesure synthétique de la pression exercée par l'homme sur l'écosystème. **L'empreinte écologique d'un territoire représente la surface nécessaire à mobiliser pour que la population qui l'utilise puisse y vivre durablement sans détruire son capital naturel.** Depuis le milieu des années 90, le [WWF](http://www.wwf.fr) (Fonds Mondial pour la Nature) estime que l'empreinte écologique de la planète dépasse sa capacité bioproductive.

Consulter sur le site de la revue Futura Sciences/TERRE www.futura-sciences.com/magazines/terre/, l'article publié le 03/06/2005 du WWF : **Développement Durable : calculez votre empreinte écologique** (URL = <http://www.futura-sciences.com/magazines/terre/infos/actu/d/terre-developpement-durable-calculez-votre-empreinte-ecologique-6360/>)

« Imaginez que vous êtes un Robinson Crusœ isolé sur une île déserte : quelle devrait être la taille de votre île (terre, lagon et mer accessible compris) pour vous permettre de vivre en autarcie de façon durable et répondre à vos besoins en nourriture, chauffage, matériaux de construction, air pur, eau potable, absorption de déchets ? Cette surface représente l'empreinte écologique de notre Robinson Crusœ. On comprend intuitivement que si le mode de vie de notre naufragé exerce une pression trop forte sur son île (s'il fait par exemple des grands feux de camp tous les soirs pour tromper sa solitude), c'est-à-dire si son empreinte écologique est supérieure à la taille de son île, sa survie risque d'être compromise à plus ou moins long terme... »

L'IDH :

Il est l'agrégation de trois indices élémentaires qui comptent chacun pour un tiers :

- un indice de niveau de vie appréhendé à partir du PIB/habitant,
- un indice sur le niveau moyen d'éducation,
- le taux d'espérance de vie à la naissance.

Des indicateurs de la richesse durable :

Ils sont variés :(exemples)

- un indicateur de mesure du bien-être durable,
- l'indicateur d'épargne véritable de la Banque mondiale,
- l'indicateur de progrès véritable pour les USA et le Canada intègre les dimensions sociales et environnementales dans la mesure de la richesse.

• EXERCICE SUR L'ECONOMIE VERTE

QUESTIONS :

1. Quels sont les objectifs de cette notion ?
2. Quelles sont les concrétisations possibles de cette notion ?
3. Quelles sont les limites de cette notion ?

2. L'économie sociale et solidaire

Les principes fondateurs de l'économie sociale et solidaire sont : la libre adhésion, la lucrativité limitée, la gestion démocratique et participative, l'utilité collective ou l'utilité sociale du projet, et la mixité des financements entre ressources privées et publiques (exemples : coopératives, associations, etc.).

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale, donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits. Acteur économique de poids, l'ESS représente 10 % du PIB et près de 10 % des emplois en France en 2013.

Consulter sur le site de l'association Le Labo de l'Economie Sociale et Solidaire www.lelabo-ess.org, la vidéo publiée le 28/06/2013 : **Les circuits courts de l'ESS, l'approche économique du futur ?** (3 min. ; URL = <http://www.lelabo-ess.org/?Les-circuits-courts-de-l-ESS-l>)

3. L'écologie industrielle

« L'écologie industrielle et territoriale s'appuie sur une vision systémique de l'environnement industriel et de la gestion des ressources. Elle propose d'acquérir un savoir stratégique, la connaissance des flux physiques caractérisant un territoire ou un tissu économique donné, afin d'identifier des solutions d'optimisation pour les acteurs économiques qui le composent, et in fine de réduire la consommation de ressources et les impacts environnementaux à l'échelle du système considéré »

source : consulté sur le site de l'encyclopédie du développement durable encyclopedie-dd.org dans l'article de Paul schalchli, Chef de projet Ecologie industrielle et territoriale au sein de l'association Orée : **L'écologie industrielle** (URL = <http://www.encyclopedie-dd.org/encyclopedie/economie/l-ecologie-industrielle.html>)

VOIR AUSSI :

Consulter sur le site portail de ressources pédagogiques sur l'environnement et le développement durable de l'Institut supérieur d'ingénierie et de gestion de l'environnement www.e-sige.ensmp.fr, le cours en ligne de Suren ERKMAN, Professeur à l'université de Lausanne : **[Introduction à l'écologie industrielle](#)**

Consulter sur le site de l'IUFM (ESPE depuis 2013) de Toulouse espe.univ-toulouse.fr, la présentation **[Développement durable et éducation : enjeux et postures pour les enseignants](#)**

EXEMPLE d'écologie industrielle : Consulter sur le site de la revue Futura Sciences/Vidéo www.futura-sciences.com/videos/, la vidéo publiée le 10/06/2013 : **Tosa, le bus électrique chargé en 15 secondes** (URL = <http://www.futura-sciences.com/videos/d/tosa-bus-electrique-charge-15-secondes-156/>)

4. L'économie circulaire

« L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources

d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie. »

source : consulté sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (France) www.developpement-durable.gouv.fr dans l'article **Les enjeux de l'économie circulaire**

VOIR AUSSI :

Consulter sur le site eMag de la société Suez Environnement www.emag.suez-environnement.com, la vidéo publiée le 21/10/2011 : **Qu'est-ce qu'une économie circulaire ?**

Consulter sur le site de l'Institut de l'économie circulaire www.institut-economie-circulaire.fr, l'article de François Michel Lambert, Président de l'Institut de l'économie circulaire et Député des Bouches du Rhône : **Vers une économie circulaire** (URL = http://www.institut-economie-circulaire.fr/Vers-une-economie-circulaire_a21.html)

Une solution aux enjeux actuels de raréfaction des ressources : « L'économie circulaire propose en effet de transformer les déchets en matière première réutilisée pour la conception des produits ou pour d'autres utilisations. En d'autres termes, ne plus créer de résidus que les systèmes industriel et naturel ne puissent absorber. La boucle est bouclée. Cela représente bien entendu un gain de compétitivité énorme pour les industries qui ont une maîtrise de leur flux de matières premières »

5. L'économie de la fonctionnalité

« L'économie de fonctionnalité consiste à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien, ce qui entraîne le découplage de la valeur ajoutée et de la consommation d'énergie et de matières premières. »

source : consulté sur le site economie-de-fonctionnalite.fr dans l'article **Définition courte de l'économie de fonctionnalité** (URL = <http://economiedefonctionnalite.fr/accueil/definition-courte-de-l-economie-de-fonctionnalite/>)

VOIR AUSSI :

Consulter sur le site Campus transition www.agora21.org/transitions du Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable, l'étude de la fondation CONCORDE de Novembre 2010 : **L'économie de fonctionnalité : vers un nouveau modèle économique durable** (50 pages, pdf, URL = <http://www.agora21.org/transitions/ressources/fonds-documentaire/approches--modeles/economie-de-fonctionnalite/leconomie-de-fonctionnalite-vers-un-nouveau-modele-economique-durable.html>)

EXEMPLES d'économie de fonctionnalité : consulter sur le site economie-defonctionnalite.fr, les articles **L'économie de fonctionnalité : En pratique**

- **MICHELIN et la résistance au prix** (URL = <http://economiedefonctionnalite.fr/en-pratique/michelin/>)
- **Mu by PEUGEOT** (URL = <http://economiedefonctionnalite.fr/en-pratique/8-mu-by-peugeot/>)

6. La consommation collaborative ou économie du partage

Le principe repose sur la mutualisation des ressources (compétences, temps, argent, biens) à travers de nouvelles formes d'échanges entre particuliers (partage, troc, échange, location) ainsi que les nouveaux styles de vie collaboratifs (crowdfunding, coworking, colunching, etc.)

L'intérêt de parties prenantes pour l'intégration d'une démarche de développement durable

Les questions de développement durable préoccupent de plus en plus les consommateurs. De ce fait les entreprises et les pouvoirs publics l'intègrent dans leur stratégie. En n'oubliant pas que dans cette démarche, la protection de l'environnement et la prise en compte du social et de la performance économique doivent évoluer conjointement. Le développement durable n'est pas considéré comme un simple argument marketing.

Consulter sur le site Canal-U, la Web TV de l'enseignement supérieur www.canal-u.tv, la conférence de Gardin Laurent du 01/12/2010 : **Hommes, institutions et sociétés : Acteurs du développement durable** (59 min)

Quelques exemples :

Consulter sur le site Canal-U, la Web TV de l'enseignement supérieur www.canal-u.tv :

- L'intervention de François Moisan (directeur scientifique de l'ADEME) : **Diviser par 4 nos émissions de CO2 d'ici 2050 : est-ce possible ?** lors de la conférence " Développement durable : la croissance verte, comment ? " du 03/06/2009 (95 min)
- Les interventions de Ferrier Michaël, Lemieux Cyril, Sabban Françoise, Laponche Bernard : **Sommes-nous tous habitants de Fukushima ?**, débat dans le cadre du cycle Rendez-vous de crise organisé par les Cercles de formation de l'EHESS du 06/11/2012 (56 min)

Exemple de solution de développement durable pour des pays en développement : Consulter sur le site youtube.com, la vidéo de "Eole Water" - expérience de Marc Parent, un inventeur et entrepreneur français publiée le 17/09/2006 : **L'homme qui change l'air en eau** (5 min, URL = <http://www.youtube.com/watch?v=UQ6zBIYRMQg>)

Consulter sur le site koom.org, espace web pour faciliter et valoriser l'engagement citoyen des particuliers, des entreprises et des villes dans une dynamique collective, l'annonce du **CONCOURS Mets ton campus à l'an vert** réalisé du 1er mars au 1er mai 2013 (URL = <http://www.koom.org/web/metstoncampusalanvert>)

Consulter sur le site youtube.com, la vidéo publiée le 4/07/2012 par Suez Environnement : **Prix SUEZ ENVIRONNEMENT Initiatives : Projet Green Bio Energy** - *solution écologique en Ouganda, modèle d'extrême pauvreté, avec une alternative au charbon de bois par l'utilisation de briquettes* (URL = <http://www.youtube.com/watch?v=N-1Lx-ywIGQ>)